

## UNE ORGANISATION PAYSANNE SOUS L'ANCIEN RÉGIME : LA CONFRÉRIE DES BERGERS DU HAUT-RHIN

Patrick SCHMOLL

### **La figure du berger dans un “pays à grains”**

L'Alsace est traditionnellement un pays agricole. L'élevage n'y a joué un rôle de quelque importance, sous l'ancien régime, que dans les régions arides de la Hardt, de l'Ochsenfeld près de Cernay et Thann, et sur les hauteurs des Vosges. Les chevaux et bovins, nécessaires à la traction des charrues, y sont aussi présents qu'ailleurs dans la plaine. Mais ces terres où l'herbe est relativement pauvre et sèche sont surtout le pays d'élection du mouton.

Ainsi que le souligne J.M. Boehler<sup>1</sup>, le mouton se contente de peu, broute la jachère et l'herbe des communaux, peut rester jusqu'à huit mois en pâture contre quatre à six pour les bovins. Il épargne donc les fourrages et les pailles, produit du fumier, fournit une partie de la viande consommée par le paysan, et la laine qui alimente la fabrication domestique des étoffes. Réclamant de la prairie ou simplement de la friche, il est un concurrent pour l'espace cultivé du centre de la plaine, mais il trouve toute sa place sur les terres plus pauvres et moins recherchées des marges, où la superficie des communaux qui peuvent les accueillir est de surcroît deux fois plus importante qu'ailleurs.

Le mouton est loin d'être l'élément dominant du cheptel alsacien, mais dans un “pays à grains”, il est l'emblème de l'éleveur. Alors que l'agriculteur élève quelques porcs et volatiles pour la viande et, s'il a les moyens, chevaux et bovins pour le labour, mais jamais de mouton, le berger, au contraire, élève des moutons (et d'autres bestiaux) et ne cultive qu'accessoirement, car il se fait une spécialité de l'élevage. Le *Schäfer*, qui sous cette désignation peut être un pâtre d'autres animaux que des moutons, y compris un gardien d'oies, est donc l'éleveur par excellence, et le terme peut, de manière trompeuse, désigner le pâtre, mais aussi le fermier ou le métayer.

Dans les pays de l'empire germanique, le droit de bergerie est un privilège du seigneur territorial. Dès le moyen-âge, l'élevage ovin se pratique en Alsace

---

<sup>1</sup> J.M. BOEHLER, *Une société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, Presses Univ. de Strasbourg, 1995, 3 vol.

dans le cadre de grandes bergeries seigneuriales, tenues par un intendant, ou concédées par bail à un fermier. Les seigneurs de Ribeaupierre possèdent au 18<sup>ème</sup> siècle, et probablement dès avant, quatre de ces bergeries dans leur bailliage de Heiteren, qui nourrissent, selon les époques, de 300 à 600 moutons et agneaux<sup>2</sup>.

Sur leurs terres de ce même bailliage, le *Rheinfelderhof* était une très grande bergerie, signalée dès 1183, initialement propriété de l'abbaye de Pairis, passée aux Habsbourg, et finalement acquise en 1469 par le couvent Saint-Valentin de Rouffach.

Sur l'*Ochsenfeld*, à Erbenheim, village aujourd'hui disparu entre Thann et Aspach-le-haut, une autre grande bergerie existait, propriété de l'abbaye de Lucelle signalée dès 1156. En 1584, elle appartient à la seigneurie de Thann, qui l'affermé par bail emphytéotique à Hans Batt, qui en était jusque là l'intendant. Le cheptel qu'elle gérait atteignait jusqu'à 1 200 bêtes et la bergerie proprement dite pouvait faire hiverner 800 bêtes. Ce *Schaeferhof*, ou *Lutzelhof*, bénéficiait d'avantages et de privilèges : fournitures de paille et de sel, bénéfice de corvées, etc.; le fourrage était assuré par les prairies seigneuriales environnantes, que les villageois voisins étaient tenus de faucher et dont ils entretenaient les canaux au titre de la corvée. L'abolition des privilèges sous la Révolution fera chuter la rentabilité de ce type d'exploitation, qui existait encore en 1793 mais semble avoir disparu peu après<sup>3</sup>.

De leur côté, les paysans entretiennent tous un petit cheptel qui, pour les plus modestes d'entre eux, représente leur principale richesse mobilière. Le soin de ces bêtes est confié à un pâtre communal (*Dorfschäfer*), qui emmène l'ensemble des bêtes de la communauté pâturer sur les communaux. Les oies et les porcs sont confiés à un gardien, jeune garçon ou fille du village qui les mène à l'étang.

L'élevage est à l'amont de plusieurs circuits de production : celui de la viande, celui de la laine, celui des peaux, sans compter l'agriculture elle-même. "Qui veut du blé, fait du pré" : la mise en culture des terres est précédée par une mise en pâture, le fumier permet l'amendement des sols, surtout quand il est pauvre, chevaux et bovins tirent la charrue.

---

<sup>2</sup> Archives Départementales du Haut-Rhin (ADHR), E 1340 et 1386, cité par J.M. BOEHLER, *op. cit.*

<sup>3</sup> A. MUNCK, La croix d'Erbenheim. Histoire d'un monument élevé par le sculpteur Karl Hils à l'emplacement du village disparu, *Annuaire de la Société d'Histoire des Régions de Thann-Guebwiller*, 1970-72, pp. 35-50.

Mais le bétail est aussi une source de conflits entre le seigneur et les communautés, notamment sur l'utilisation des communaux. Les bergeries seigneuriales font paître plus de bêtes que n'en élèvent les communautés : jusqu'à trois fois plus dans le Sundgau au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>4</sup>. Le droit de bergerie permet ainsi au seigneur d'accaparer de fait les communaux que les communautés considèrent comme leur bien. Les villageois répondent par de nombreux délits dont témoignent les protocoles judiciaires. D'un autre côté, le seigneur sait que, sauf à compromettre ses propres revenus, il ne doit pas étrangler le bétail du paysan, dont il bénéficie par l'intermédiaire de la corvée et dont les déjections et le travail sont indispensables aux cultures.

À la charnière de ces différends, le berger a une fonction sociale qu'on a longtemps sous-estimée. Son savoir-faire est reconnu : dans un pays de cultivateurs moins préoccupés du rendement du bétail que de celui des terres, et portés à utiliser les bêtes jusqu'à l'épuisement, le berger est au contraire celui qui connaît les animaux, sait les marquer au signe de leur propriétaire, les nourrir, reconnaître et prévenir leurs maladies, les soigner, les sélectionner pour la tonte, la boucherie ou la reproduction.

Mais le berger a aussi une place qui l'appelle à remplir une fonction de médiateur. Les animaux paissent sur les terres de leurs propriétaires en jachère ou après la moisson, ou sur les communaux. Sur un espace foncier morcelé, le berger doit connaître les limites entre les terres des uns et des autres, ainsi que celles du ban du village pour ne pas empiéter sur celui du village voisin. D'autant plus que, guerres et autres catastrophes aidant, les archives notariales et les livres terriers ont parfois disparu, les témoins du temps sont morts ou ont la mémoire plus ou moins complaisante, les bornes disparaissent, faute d'entretien, sous la végétation, notamment dans la forêt de la Hardt, quand elles ne sont pas simplement déplacées par intérêt. La mémoire des indices (telle pierre, tel arbre, tel ruisseau) qui marquent les limites entre un champ et celui du voisin, est donc essentielle, elle est une condition de la prévention des conflits à l'intérieur de la communauté, entre les communautés, et entre la communauté et le seigneur. Cette mémoire, le berger qui circule aux limites du ban, en est souvent le dépositaire.

Si l'on ajoute que le berger peut avoir à s'occuper des bêtes de propriétaires différents, entre lesquels il doit assurer une équité de traitement, on comprend qu'il doit lui arriver de gérer des antagonismes d'intérêts, tant à propos des bêtes que des terres sur lesquelles elles paissent, et que s'il y réussit habituellement, c'est en raison autant de ses connaissances que d'une position reconnue.

---

<sup>4</sup> J.M. BOEHLER, op. cit., p. 952.

La compétence du berger est recherchée par les bouchers et les métairies seigneuriales, qui visent davantage que les paysans l'engraissement spéculatif du bétail. Elle est reconnue par les communautés qui le logent et le rémunèrent à l'instar de l'instituteur. Sa maison, d'abord à l'extérieur du village, passe au centre, à proximité de la maison commune. Il bénéficie, comme le prévôt, le curé, l'instituteur, d'une exemption de corvée.

Au service de la communauté ou du seigneur, le berger développe son propre cheptel, qu'il mène en pâture avec celles de ses mandants, d'autant plus que, n'étant pas soumis à la corvée, il n'a pas besoin d'en limiter l'effectif ou d'en malmenier l'état sanitaire pour justifier une exemption. Il possède même des moutons. Il semble bien que des familles de paysans libres aient bénéficié dès le moyen-âge de franchises les autorisant à établir bergerie, et possèdent leur propres troupeaux. Le "berger" est donc parfois un notable : ceux dont les noms nous ont été transmis sont des éleveurs fermiers, des intendants de bergerie seigneuriale, ils font partie des familles de paysans riches parmi lesquelles on recrute les prévôts, comme les Mendlin à Réguisheim ou les Ebelin à Hirtzfelden.

La figure du berger en plaine d'Alsace est donc à reconsidérer, surtout si on sait que la principale organisation paysanne sous l'ancien régime en Haute-Alsace a été une confrérie de bergers.

## **La Confrérie des Bergers, dite de Saint-Michel**

Hirtzfelden, gros village de la Hardt, ne se signale pas de prime abord à l'attention de l'historien ou de l'amateur de vieilles pierres ou de paysages pittoresques. Le village est pourtant dès le moyen-âge le siège d'une corporation qui rassemble l'ensemble des éleveurs fermiers, intendants de bergeries seigneuriales et pâtres de Haute-Alsace et du Brisgau, depuis le Jura au sud jusqu'au *Landgraben* au nord de Colmar, et des Vosges à la Forêt-Noire : la Confrérie des Bergers du Haut-Rhin (*Schäferbruderschaft am Oberrhein*), dite aussi Confrérie de Saint-Michel.

Hirtzfelden est en effet au cœur de cette région où se trouvent la majorité des grandes bergeries, au carrefour des routes qui relient en diagonale les quatre villes jouant à l'époque un rôle de capitales en Haute-Alsace : Colmar, Brisach, Bâle et Ensisheim. Le village se présente comme le lieu de rassemblement le plus naturel pour des gens se déplaçant de tous les points de Haute-Alsace, du Sundgau et, par les bacs et ponts de Brisach et Ottmarsheim, également du Brisgau. Il y existait au XVII<sup>ème</sup> siècle, et probablement bien avant, une très

grande hôtellerie “Au Cheval”<sup>5</sup> qui était tenue par la famille Ebelin. Les prévôts du village étaient traditionnellement choisis au sein de cette famille. L'hôtellerie, suffisamment spacieuse et renommée, accueillit à déjeuner Louis XIV et sa suite lors de son périple de 1681 en Alsace. Elle a vraisemblablement servi de poêle à la Confrérie.

La vieille église Saint-Laurent, dont on pense qu'elle a pu être entourée jadis d'un cimetière fortifié, abrite depuis des temps anciens un autel des bergers consacré à Saint-Michel.

Les rares documents qui nous sont parvenus sur cette Confrérie ont été étudiés au début du siècle par Th. Walter,<sup>6</sup> qui en a surtout retenu les aspects folkloriques, la rapprochant de la très renommée Confrérie des joueurs de fifres (*Pfeiferbruderschaft*) du comté de Ribeaupierre, attestée dès 1461. Il faut corriger cette image en soulignant le rôle économique et politique qu'a pu jouer une telle organisation. Alors qu'en France les corporations sont presque exclusivement urbaines, l'existence de corporations en milieu rural, dans le cadre d'une seigneurie ou d'un bailliage, est un phénomène spécifiquement alsacien, lié à l'importance dans les pays germaniques d'une catégorie sociale de paysans libres de longue date, d'aucuns économiquement aisés, culturellement capables de tenir tête au seigneur propriétaire, parfois avec la complicité du seigneur territorial qui vit de leurs contributions.

Les sources concernant la Confrérie des bergers sont peu nombreuses. Elles sont réunies dans deux liasses des Archives Départementales du Haut-Rhin<sup>7</sup>. Les registres de la Confrérie, qui auraient fourni des indications précieuses sur ses effectifs et la vie interne de l'organisation, ne nous sont pas parvenus.

Th. Walter a fait l'inventaire détaillé de ce que nous livrent ces documents. Le plus ancien est une lettre datée du 15 Juillet 1580, que Sebastian Breining, conseiller et procureur de la Régence autrichienne à Ensisheim, adresse à Egenolf de Ribeaupierre, installé en sa résidence de Guémar, pour souligner l'intérêt qu'il y aurait à reconstituer la Confrérie, et l'inviter à initier la chose, la Confrérie ayant été par le passé placée sous l'autorité des seigneurs de Ribeaupierre.

---

<sup>5</sup> "Au petit cheval rouge" ("zuem Rothrösslein") en 1681 (Registres paroissiaux de Hirtzfelden relatant la visite de Louis XIV), sans doute repeint et rebaptisé "Zuem weisen (weißen?) Roesslin" (d'après l'inscription sur la sépulture de l'aubergiste Bartholomeus Ebelin, †1718, qui se trouve dans la cour de l'église de Hirtzfelden)

<sup>6</sup> Th. WALTER, Zur Geschichte der Schäferbruderschaft am Oberrhein, *Elsässische Monatschrift für Geschichte und Volkskunde*, Zabern (Saverne), Druck und Verlag von A. Fuchs, Jg. 1910, pp. 705-715.

<sup>7</sup> ADHR E 669 et E 670.

Sur les origines de cette dernière, on a peu d'indications. La Confrérie semble avoir existé dès le 15<sup>ème</sup> siècle, sous l'appellation Confrérie de Saint-Michel (Sankt Michaelis Bruderschaft), et aurait donc été placée sous l'autorité des seigneurs de Ribeaupierre qui disposaient du droit de prévôté (*Oberamt*). Les Ribeaupierre possèdent en effet plusieurs bergeries importantes et sont donc particulièrement intéressés par la réglementation de l'élevage. Les seigneurs de Hattstatt percevaient apparemment un droit sur les troupeaux, sans doute sous forme d'un prélèvement de quelques têtes à l'occasion des réunions annuelles à Hirtzfelden. Les bêtes étaient ensuite menées sur leurs terres à Niederhergheim<sup>8</sup>.

La Confrérie aurait été démantelée à la suite de la Guerre des Paysans de 1525, ce qui devrait être un indice du rôle, rien moins que folklorique, qu'une telle organisation a pu jouer au cours de ces événements, et en tous cas dans la défense active des intérêts des paysans dans la période précédente. On comprendrait dans ce cas que, pendant plusieurs décennies, les baillis autrichiens et les comtes de Ribeaupierre n'aient pas voulu entendre parler d'une reconstitution de l'organisation.

En 1580, cependant, deux générations sont passées, et des arguments militent dans ce sens : le défaut de réglementation et de compétences professionnelles aboutit à la propagation répétée des épizooties qui déciment les troupeaux, les pâturages ne sont pas entretenus, les bornes disparaissent, ou sont déplacées, les troupeaux divaguent, les valets et apprentis ne respectent pas leurs contrats et les résilient selon leur bon vouloir.

Il faudrait étudier les conditions économiques et politiques qui, au-delà de ces arguments, rendent possible la reconstitution d'une organisation qui pourrait tout de même représenter un danger pour l'autorité seigneuriale : pression démographique, morcellement des propriétés, encadrement des prix de la viande qui presse à la baisse en amont la rémunération des éleveurs, état des relations entre paysans et seigneurs propriétaires, et entre la Régence autrichienne et les états voisins, dont la seigneurie de Ribeaupierre.

La restauration de la Confrérie des Bergers coïncide dans le temps avec une vaste opération de remembrement entreprise par la Régence autrichienne sur les bans des villages de la Hardt, qui dut donner lieu à des discussions serrées entre les communes et leur seigneur, sur la question des communaux, mais aussi entre la Régence autrichienne et ses voisins : la recherche des limites entre les bans de Habsheim et ceux de Mulhouse fit l'objet de plusieurs réunions entre la Régence et la ville.

---

<sup>8</sup> A. SCHERLEN, *die Herren von Hattstatt und ihre Besitzungen*, Straßburger Druckerei u. Verlagsanstalt, Filiale Colmar, 1908.

Egenolf de Ribeaupierre n'est pas opposé au projet que lui soumet Breining. Mais il demande où se trouvent les anciens statuts et règlements de la Confrérie. On les cherche sans succès dans les archives de la Régence autrichienne et dans celles des Ribeaupierre. On interroge les anciens maîtres de confrérie et les vieux bergers, sans résultat non plus. En Septembre 1581, on finit par apprendre par Hans Mendlin le jeune que son père, Hans Mendlin le vieux, à l'époque berger et prévôt de Réguisheim, ainsi que Hans Himel, berger à Hirtzfelden, auraient en toute malveillance détruit ces papiers parce qu'ils comportaient des dispositions qui ne leur convenaient pas. Il faut donc rédiger de nouveaux statuts.

On fait alors appel au vieux Wölflin, valet à la maison de bailliage des Ribeaupierre à Heiteren. Il sait comment étaient organisés les bergeries de la région : celle des Ribeaupierre dans la Hardt, la grande bergerie dite *Rheinfelderhof*, ainsi que d'autres plus au nord, dans le Ried. Le secrétaire (*Amtmann*) des Ribeaupierre à Heiteren remplissait, en tant que lieutenant (*Statthalter*), les fonctions de trésorier de la Confrérie, et l'intendant de la bergerie dite *Rheinfelderhof* était traditionnellement l'un des maîtres de confrérie. Sur ses indications, on rédige une première mouture des nouveaux statuts, mais le secrétaire des Ribeaupierre fait traîner les choses en longueur.

Les bergers à l'initiative du projet maintiennent cependant la pression, soutenus par la Régence autrichienne, et se rappellent régulièrement au bon souvenir du seigneur Egenolf. Ils finissent par organiser une réunion de travail, qui se tient le 14 septembre 1581, Jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, entre sept et huit heures du matin, à Dessenheim (ou Fessenheim)<sup>9</sup>, à l'auberge du village, où ils sont reçus par Hans Schmöl, le berger communal. À l'issue de cette réunion, Hans Batt<sup>10</sup>, intendant de la bergerie seigneuriale d'Erbenheim, sur l'*Ochsenfeld*, est envoyé à Guémar auprès du comte Egenolf avec une lettre de son "patron", Franz Beer, le bailli de la Régence autrichienne à Thann, ainsi que le mémoire rédigé par les bergers, avec leur proposition de règlement pour la Confrérie.

Mais il faut encore attendre deux ans et les réponses dilatoires du secrétaire des Ribeaupierre, qui par exemple, un jour, s'excuse de ne pouvoir

---

<sup>9</sup> Th. WALTER lit "Dessenheim" mais l'écriture de l'initiale nous semble équivoque. Il n'y a pas de descendance Schmöl(l) à Dessenheim, alors qu'un porteur du patronyme est mentionné ultérieurement à Fessenheim.

<sup>10</sup> Pareillement, Th. WALTER lit "Satt", mais nous n'avons retrouvé ce patronyme nulle part ailleurs. Nous suivons A. MUNCK, qui lit "Batt", patronyme encore porté de nos jours, notamment à Mulhouse et Colmar.

accorder de temps à la question parce qu'il part en cure d'eau. Finalement, le texte est accepté par Egenolf de Ribeaupierre, et la constitution de l'organisation est annoncée pour le 24 août 1584, jour de la Saint-Barthélémy, à Hirtzfelden.

Th. Walter nous propose une reconstitution colorée de la fête qui fut donnée à cette occasion. Pour s'assurer que tout le monde sera là, on bat, des mois à l'avance, le ban et l'arrière-ban des pays du Rhin supérieur, des Vosges à la Forêt-Noire et du Ried aux premiers contreforts du Jura. Tout ce que la région compte de bergers et pâtres, depuis les éleveurs fermiers et intendants de bergeries seigneuriales, jusqu'aux simples filles de ferme qui mènent les volailles au pré, qu'ils s'occupent de veaux, vaches, cochons ou couvées, et bien entendu de moutons, se retrouvent à Hirtzfelden ce jour-là.

C'est un lundi, nous dit la chronique. Tôt le matin, les cloches de l'église Saint-Laurent sonnent à toute volée. L'autel des bergers consacré à Saint-Michel a été décoré de fleurs. L'assistance, en habits de fête, assiste à la messe à genou. Au premier rang se trouvent le bailli (*Landweibel*) autrichien d'Ottmarsheim, la crosse d'*Oberamt* à la main, avec à ses côtés les quatre premiers maîtres de confrérie, Hans Batt d'Erbenheim, Hans Schmol de Dessenheim ou Fessenheim, le berger Hans (Schäfer Hans) de Bantzenheim et Wilhelm Nabel, berger à Schweighouse.

Après la messe, les participants se retrouvent à l'extérieur. Le *Landweibel* d'Ottmarsheim préside l'assemblée en qualité de prévôt (*Oberamt*). Ainsi en a-t-il été décidé, malgré les protestations de l'avoyer (*Vogt*) de Pulversheim, Bernhard Schall, qui avait revendiqué de partager cet honneur. Les maîtres de confrérie enregistrent les inscriptions et perçoivent les cotisations. La cotisation de 5 schillings permet de constituer une caisse de solidarité pour les confrères et consoeurs âgés, miséreux ou malades. Puis la fête proprement dite commence, les tonneaux de bière sont mis en perce, les couples se forment pour les danses qui vont durer toute la journée au son des fifres et tambours des bergers.

La Confrérie des Bergers conservera son organisation en l'état, apparemment jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, encore que les documents fassent défaut pour nous en parler en détail. Le 19 août 1649, une ordonnance de la Régence d'Ensisheim, devenue française avec les traités de Westphalie de 1648, confirme ses statuts. Le 6 Juin 1658, l'intendant d'Alsace nomme l'*Amtmann* de Landser Jean Ulrich Hug en qualité de Supérieur et Protecteur (*Oberherr*) de la Confrérie. Enfin, une ordonnance du Conseil Souverain d'Alsace du 11 avril 1682 constitue le dernier document en date qui nous soit parvenu sur cette organisation. Les corporations seront supprimées à la Révolution.

La Confrérie fonctionnait comme une corporation. Elle délivrait les lettres patentes établissant les connaissances et compétences du pâtre. Le travail chez un employeur était soumis aux règles définies par la Confrérie, et notamment, en cas de cessation, au respect d'un préavis et à la remise d'un compte-rendu précis sur l'état des troupeaux. En contrepartie, les rémunérations devaient également être réglementées et un montant minimum garanti. Les querelles, conflits entre employeurs et employés, plaintes pour fautes professionnelles, étaient réglés au sein de la Confrérie. Peut-être même, en raison de la compétence et de la position sociale des maîtres de confrérie, celle-ci eut-elle un rôle de première instance pour le règlement amiable des différends sur les limites et mitoyennetés de pâturages, entre particuliers, entre communautés partageant un même ban, ou entre communauté et seigneur.

La Confrérie était dirigée par quatre maîtres de confrérie, sous l'autorité du prévôt nommé par la Régence d'Ensisheim. Elle était placée sous le patronage de Saint-Barthélémy, patron des bouchers et des éleveurs de bétail, et de Saint-Michel, à qui était dédié l'autel de l'église de Hirtzfelden. Dans ses statuts, elle est également dite "Confrérie de Saint-Michel". Elle se réunissait une fois par an à Hirtzfelden à la Saint-Barthélémy. Le désintérêt apparent des Seigneurs de Ribeaupierre pour la mise en place de cette organisation continuera apparemment à s'exprimer par leur absence de fait dans l'organisation.

La réglementation des rémunérations a-t-elle provoqué une pression à la hausse des coûts d'entretien des troupeaux, alors que par ailleurs les prix de la viande étaient contrôlés par la Régence autrichienne? Les réunions annuelles à Hirtzfelden étaient peut-être aussi l'occasion de tractations directes entre éleveurs et bouchers pour la vente de bétail à des prix échappant à l'encadrement. Il serait intéressant d'étudier l'impact possible de la reconstitution de cette organisation sur le dépérissement à la fin du 16<sup>ème</sup> siècle du marché de Cernay, qui détenait jusque là un monopole prospère sur le commerce des bêtes de boucherie<sup>11</sup>.

## **Une famille de maîtres de confrérie**

Les Schmoll ou Schmoller sont une famille installée dans la Hardt dès le XVI<sup>ème</sup> siècle et représentative de la position économique et sociale du "berger" dans cette partie de l'Alsace. Nos recherches généalogiques essaient d'établir s'ils ont un lien de parenté ou autre, à une date reculée, avec les Schmollinger de Forêt-Noire, qui étaient également, nous disent nos contacts dans cette famille, bergers et éleveurs, certains installés dans la seigneurie de Triberg.

---

<sup>11</sup> J. VOGT, Grandeur et décadence du marché du bétail de Cernay, *Annuaire de la Société d'Histoire des Régions de Thann-Guebwiller*, 1970-72, pp. 132-138.

Une famille Schmoller, très certainement en parenté sans qu'on puisse affirmer pour le moment s'il s'agit de la souche des familles alsaciennes ou d'une branche parallèle, existe à Constance et Bâle aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles. Ses membres sont des employés de la ville et de l'évêque de Bâle. Tilmann Schmoller († vers 1542) est notaire épiscopal au moment où la Réforme oblige l'officialité à déménager à Altkirch. Le dernier porteur du nom à Bâle est signalé en 1545, il s'agit d'un Hans Schmoller, mineur à cette date, petit-fils du précédent, et fils naturel d'un chanoine dont le nom n'est pas connu...<sup>12</sup>

Les documents sur la Confrérie des Bergers des années 1580 fournissent la première mention connue des Schmoll dans la Hardt. Hans Schmol (est-ce le fils du chanoine ? Le patronyme est très rare dans la région, mais le prénom Hans, très répandu, ne permet pas de l'affirmer) est le berger communal (*Dorfschäfer*) de Dessenheim ou Fessenheim. C'est lui qui reçoit les autres bergers pour la réunion de travail de 1581 au cours de laquelle sont élaborés les statuts de la Confrérie. En 1584, il est l'un des quatre maîtres de la Confrérie reconstituée, et si le principe de l'ancienne Confrérie d'avant 1525, qui voulait que l'exploitant du Rheinfelderhof soit l'un d'eux, a été reconduit, c'est peut-être lui qui tient cette bergerie en fermage.

Les archives rurales de cette époque sont rares qui n'ont pas été détruites au cours de la Guerre de Trente Ans. Les Schmoll ne réapparaissent qu'avec les registres paroissiaux qui se remettent progressivement en place dans la seconde moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle. En 1650, un Joannes Schmoller, probablement un petit-fils ou un arrière-petit-fils du précédent, est établi à Fessenheim, époux de Martha Kempfer. Au baptême de leur fils, le 8 décembre 1650 à Ottmarsheim, il est signalé comme "pastor ovium". Sous cette désignation anodine, il s'agit en fait, déjà à l'époque, d'un paysan qui dispose d'une certaine fortune et d'une position importante, non seulement dans la Hardt, mais également dans la plaine, d'Oberhergheim à Soultz. Son fils Joannes junior épousera Apollonia Ernst, la fille de Andreas Ernst, prévôt de Feldkirch. Un autre fils, Joannes Michael, épousera à Oberhergheim Lucia Hoppfer, héritière d'un important patrimoine de ses parents. Les inventaires après décès de ces deux fils<sup>13</sup> donnent une idée d'un patrimoine familial qui devait déjà être significatif au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, plus d'une dizaine de milliers de livres, même si on n'exclut pas un enrichissement par le négoce et l'entretien des bestiaux pendant la Guerre de Trente Ans :

---

<sup>12</sup> Stadtarchiv Konstanz : Bürgerbuch A IV 3, p. 46 (1477). Staatsarchiv Basel-Stadt : Hist. Grundbuch, Klosterarchive, Deutschherren A, pièce T (1437); Wappenbuch der Stadt Basel et Nachlass Dr. A. Lotz (PA 355 C 450) (1523-1583).

<sup>13</sup> Inventaire après décès d'Apollonia Ernst, veuve de Joannes Schmoll Jr., remariée à Bernhard Reymann, prévôt de Munchhouse, 24 avril 1706 (Bergha 64, 1993, pp. 1292-93). Inventaire après décès de Johann Michael Schmoll, † Oberhergheim, 24 févr. 1726.

plusieurs fermes à Hirtzfelden et Oberhergheim, d'une valeur de 2 000 livres chacune; des terres dans la Hardt et dans la plaine entre Oberhergheim, Feldkirch et Raedersheim; des vignes et probablement une maison à Soultz; des créances sur plusieurs dizaines de personnes.

Les descendants de Joannes Schmoll le vieux., *alias* Schmoller, passeront à l'agriculture. On les retrouvera laboureurs, avec des fermes et des terres importantes, leurs filles mariées avec des membres du conseil de Soultz et des prévôts de villages, surtout à Hirtzfelden et Oberhergheim, où ils fourniront une dynastie de maires et de curés jusqu'au début du 20ème siècle.

Joannes Schmoll a comme son ancêtre le titre de maître de confrérie. Décédé en 1682, c'est sa stèle qu'on trouve parmi les monuments funéraires pris dans le mur de la cour de l'église de Hirtzfelden. L'inscription qui en fait le tour est presque entièrement effacée par les outrages du temps. Par bonheur, cependant, une grande partie du texte nous est connue par un relevé des inscriptions funéraires d'Alsace effectué par Th. Walter au début du siècle<sup>14</sup>, époque où la stèle devait encore être partiellement lisible. Le relevé mentionne :

ANNO 1682 DEN 16 MAY IST /  
IN GOT SEELIG ENTSCHLAFEN DER EHRSAME MEISTER JOANES /  
SCHMOLL ... /  
... ALMECHTIG GNÄDIG SEIN WOLLE AMEN

---

<sup>14</sup>Th. WALTER, *Alsatia superior sepulta. Die Grabschriften des Bezirkes Oberelsaß, Gebweiler (Guebwiller)*, Verlag der Boltze'tchen Buchhandlung, 1904, inscription 281, Hirtzfelden.

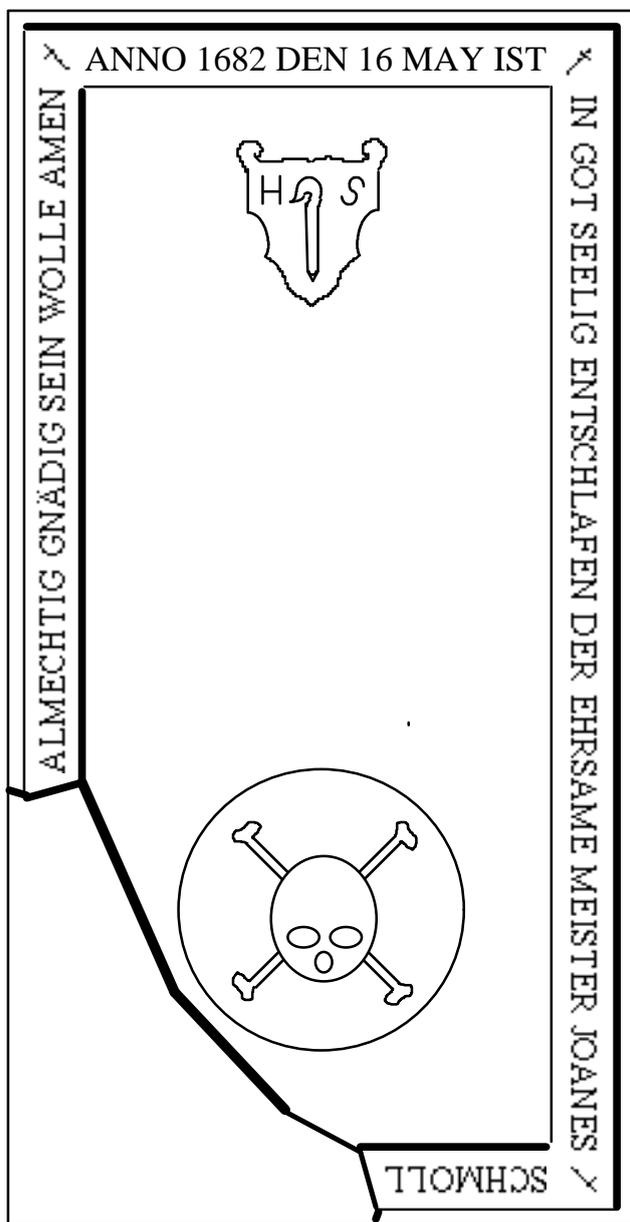


Fig. 1 - Reconstitution schématique de la stèle funéraire de Joannes Schmoll à Hirtzfelden (†1682), d'après les indications de Th. Walter et l'état actuel du monument.